



§ 3 Conditions de sécurité

16.1.004 Ces épreuves sont soumises aux mêmes règles de sécurité que les autres épreuves sur Route, en application de la circulaire ministérielle sur l'organisation des épreuves cyclistes sur la voie publique.

Une attention particulière sera apportée pour la protection des différents pelotons évoluant simultanément sur le circuit ou l'itinéraire en plaçant un véhicule, auto ou moto devant chacun d'eux.

§ 4 Conditions d'engagement

16.1.005 L'engagement sur place est autorisé sans supplément de droit sur les épreuves départementales. L'imprimé d'engagement dans le cas d'engagement sur place n'est pas exigé.

Cependant un engagement à l'avance pourra être obligatoire pour des épreuves spécifiques, (critérium, courses en ligne, à étapes...) impliquant notamment une limitation du nombre de coureurs du fait de la longueur du circuit ou du type d'organisation.

§ 5 Récompenses

16.1.006 Tout comme pour l'ensemble des activités du Cyclisme Pour Tous, la dotation en prix et en primes en espèces est interdite au profit d'une dotation en nature de faible valeur marchande, (gerbes, coupes, trophées, lots..).

CHAPITRE 2 - GESTION DES NIVEAUX DU PASS'CYCLISME

§ 1 Structure de gestion des Pass'Cyclisme

16.2.001 La gestion de l'activité de la série Départementale est déléguée à une commission départementale ou régionale du Cyclisme Pour Tous.

Cette gestion comprend notamment, la mise en application des règles fédérales de base, c'est-à-dire l'affectation des niveaux, leur suivi et leur harmonisation, ainsi que la coordination du calendrier des épreuves du Cyclisme Pour Tous.

§ 2 Attribution initiale des niveaux des Pass'Cyclisme

16.2.002 Attribution des niveaux Pass'Cyclisme pour un nouveau licencié n'ayant JAMAIS pratiqué la compétition

Âges des nouveaux licenciés	Niveau d'accueil	
	Hommes	Dames
17 à 39 ans	D2	D3
40 à 49 ans	D3	D4
50 ans et +	D4	D4

De même ce tableau servira à déterminer le niveau d'un participant avec une carte à la journée.

Niveau Pass'Cyclisme d'un ancien licencié FFC du secteur compétition

16.2.003 Les 3ème catégories et juniors non classés, ou les juniors 1ères années issus de Cadets peuvent opter pour le Pass'Cyclisme ou le Pass'Cyclisme Open, sur acceptation du comité régional qui fixe les seuils de points correspondants. Ils sont classés obligatoirement en D1 pour les 3èmes catégories et les Juniors non classés et en D2 pour les juniors 1ères années issus de Cadet 2.